



L'autre zZz Orange Business Services

OBS SA OCD

Intéressement

Les montants moyens de l'intéressement versé au titre de l'année 2018 dans l'UES sont sortis :

Montant moyen l'intéressement versé par salarié			
Filiale	2017	2018	Delta%
OAB	1 224	565	-54%
OCD	250	594	138%
Ocean	1 035	476	-54%
OCWS	981	639	-35%
Orange Consulting	307	704	129%
OH	1 696	821	-52%
NRS holding	925		
UES	923	591	-36%

Comme vous pouvez le constater ces montants sont, pour la majorité des BU, considérablement inférieurs à ceux touchés pour l'année 2017 et ce malgré un chiffre d'affaire en hausse et des résultats communiqués comme bons par la direction lors des différentes réunions d'agence. Explications : Le versement de l'intéressement est conditionné par trois objectifs : l'EBIT retraité (Earnings before interest, taxes). Il s'agit d'un indicateur financier non normalisé et son calcul peut différer en fonction des entreprises. Il peut se calculer de la façon suivante : $EBIT = \text{Chiffre d'affaires} - \text{Achats} - \text{Autres charges externes} - \text{Charges de personnel}$. Cet indicateur sera impacté par les projets structurants de l'entreprise indépendamment de la volonté des salariés : acquisitions, déménagements, réorganisation, rémunérations, etc. Pour 2018 nous sommes à 53% de l'objectif « ambitieux » fixé par la direction (avec OCD à 23% et OAB à 89%).

Pour les deux autres critères, DSO et recrutement des alternants en CDI, sur lequel les salariés ont un impact significatif, les objectifs sont atteints voire même surpassés. Nous vous laissons en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous dénonçons l'utilisation du critère de l'EBIT sur lequel les salariés n'ont quasiment aucune influence. Pourquoi ne pas mettre en place une **prime de 13^{ème} mois**, dépendant moins de la « clairvoyance » de la direction ? À suivre ...

Shadow IT : vous en faites sans le savoir

Le Shadow IT est une pratique répandue qui consiste à utiliser des moyens informatiques, applications, procédures sans que la DSI ne soit mise au courant. Un tableau Excel comportant des macros, un logiciel acheté sur un budget projet, un contournement des mesures de sécurité pour pouvoir accéder à votre environnement de travail, partage de fichier en ligne, etc.

Certains indicateurs montrent que 15 à 30% des dépenses en informatique sont réalisées hors budget DSI.

Quelle en est la cause et quels sont les risques de telles pratiques ?

Dans nos organisations complexes, la multiplication des interlocuteurs en IT ne facilite pas la tâche des utilisateurs. Certaines équipes chez OBS SA peuvent avoir jusqu'à quatre fournisseurs internes de services informatiques différents pour répondre à un seul besoin. Entre positions dogmatiques, sous-effectif, manque de moyens ou de soutien des directions, certains salariés n'hésitent pas à « innover » pour pouvoir effectuer leur travail convenablement. Du côté des solutions à envisager la première qui nous vient à l'esprit est un besoin de proximité des équipes DSI avec leurs clients, les salariés. Comprendre quels sont leurs besoins pour fournir le bon outil dans un environnement de plus en plus contraint.

À suivre ...

Remboursement des frais professionnels

Avec la création d'OBS SA, la direction va bientôt appliquer une décision unilatérale pour modifier la



cgt_obs



CGT.OBS



contact@cgtobs.fr

manière dont sont remboursés les frais professionnels.

En effet, concernant les indemnités kilométriques dues lorsque les salariés utilisent leur véhicule personnel pour aller en mission, les différentes filiales n'étaient pas logées à la même enseigne.

Pendant plusieurs années les salariés d'Orange Consulting, OCD, OCWs et Neocles étaient remboursés en-deçà du barème kilométrique des impôts !

Il faut donc régulariser la situation et remettre tout le monde au même barème, celui de l'URSAFF.

Bonne nouvelle nous direz-vous.

En partie seulement car en contrepartie la direction refuse de maintenir l'indexation du barème sur celui de l'URSAFF !

Non seulement la direction a fait des économies sur le dos des salariés avec une différence de traitement selon la filiale, mais elle refuse d'aller au bout de la logique d'alignement par le haut lésant ainsi les salariés qui bénéficiaient de l'indexation.

Pour rappel, l'utilisation du véhicule personnel pour aller en mission doit être une exception.

Si la direction ne veut pas rembourser les salariés, alors qu'elle mette ne place des voitures de pool en nombre suffisant.

Surtemps de trajet

Le 27 mars s'est tenue une réunion de concertation sur le surtemps de trajet au cours de laquelle la direction a présenté le bilan 2018 des dépenses. Sur l'UES OBS, le surtemps a représenté une dépense de 84 k€ et 14% des salariés ont été concernés. Pour rappel le montant de remboursement est de 5€ de l'heure depuis 2011.

Les syndicats demandent depuis 2011 à ce que le montant soit indexé sur le SMIC horaire (10,03€ en 2019). Ce qui est à priori refusé par la direction.

Pourtant en passant à 168 k€, nous resterions encore très loin des 15 M€ de redevances remontées à Orange (13 M€ en 2017) ...

A noter, la décision unilatérale de l'employeur (DUE) actuellement en vigueur concerne les **salariés en forfait-jours**. Néanmoins CHRONOS ne permet pas la saisie de surtemps pour ces salariés, l'outil ne respecte donc pas la DUE, ce qui est illégal. Pour les salariés concernés il faut trouver une alternative et, par exemple, remonter la demande de surtemps par email au service paie et au manager.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Mutuelle et RGPD : communication des données personnelles par le gestionnaire à un tiers

Des salariés ont reçu des propositions commerciales sur leur téléphone personnel de la part d'une société CSM Conseil pour souscrire à une assistance juridique. Société qui aurait l'agrément de la société NEOLIANE pour utiliser les coordonnées des salariés. NEOLIANE qui s'avère être partenaire de VIAMEDIS, notre ancien gestionnaire de mutuelle...

Sur le net il est possible de trouver des témoignages de personnes qui ont souscrit par téléphone ce type de contrat d'assistance juridique qui sont des produits NEOLIANE. Ils se sont retrouvés prélevés sans n'avoir rien signé.

Pour exercer votre droit d'accès auprès de VIAMEDIS : donneespersonnelles@viamedis.fr.

Pour NEOLIANE : reclamation@neoliane.fr.

Espérons que nous n'aurons les mêmes problèmes avec le nouveau gestionnaire GENERATION.

Mutuelle : changement de gestionnaire et frais dentaire

Au 1er Avril la sécurité sociale remet à jour ces conventions avec les dentistes notamment concernant les couronnes.

Du fait du changement de gestionnaire, si vous avez fait un devis avant le 1^{er} avril il faudra refaire une nouvelle demande de devis au dentiste puis le soumettre au nouveau gestionnaire.

Formation : CPF et DIF

Le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé en 2015 par le compte personnel de formation (CPF). Depuis le 1^{er} janvier le CPF est monétisé, 15€/h. Là où les salariés acquéraient 20 heures de DIF par an, ils acquerront 500€ par an. Par conséquent, si, par exemple, une formation de 20 heures coûte plus que le montant de CPF disponible, le salarié devra payer la différence ! D'où l'intérêt que l'employeur abonde le CPF. Sachez que **vous avez jusqu'à fin 2020 pour utiliser vos heures DIF**.

Déménagement Contreparties pour les salariés ?

Lors des déménagements d'agence ou de sites des contreparties existent ... pour les salariés d'Orange SA ! Par exemple, pour le déménagement vers Cœur Défense nos collègues ont eu droit à une **prime en cas d'aggravation du temps de trajet** de 1 300 € (entre 20 et 29 mn), 2 100 € entre 30 et 40 m et 3 700 € au-delà. Les collègues OSA marseillais ont eu droit à des contreparties financières pour rejoindre la Tour Marseillaise. Des accords sont négociés en ce sens. Pour les salariés d'OAB SA ? rien, nada, keudal ! La CGT OBS déplore que les salariés de l'UES OBS soit déconsidérés, y compris, lors des déménagements, et demandera la tenue de négociations sur le sujet.

Vos contacts CGT OBS		
Thierry GIRON	Délégué Syndical Central - UES OBS	06 70 75 52 68
Ludovic BASLY	Délégué Syndical Central - UES OBS	06 84 45 18 42
Cédric BAYLE	Délégué Syndical OAB	06 86 41 04 44
Mohamed MESSIKH	Délégué Syndical OAB	07 84 14 64 81
Frédéric LE THIEC	Délégué Syndical OAB	06 45 30 33 60
Nadia LEROUX	Délégué Syndical Océan	06 12 40 14 91
Ali AZAG	Délégué Syndical OCD	06 40 55 75 89
Olivier BOREL	Délégué Syndical OCWs	07 84 14 64 16



cgt_obs



CGT.OBS



contact@cgtobs.fr